

REUNION DU 30/10/2014

COMPTE RENDU

Le trente octobre deux mille quatorze à vingt heures quinze, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gérard BAUDRY, maire.

Date de la convocation : 22/10/2014.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents: 13 ;Votants : 15

Conseillers présents :MM. Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Bernadette AUGEREAU, Daniel BOUILLIS, Brigitte NICOLAS, Michel BOURDAIS, Marielle VIRLOUP, Roseline CAUGANT, Nathalie AUSSANT, Nadège LESSIRARD, Laurent MAUFRAS, Patricia CARET , Yannick DANIEL -

*Conseiller(s) absents :Patrice Gingat qui a donné procuration à Yves Ruellan ; Arnaud Collin qui a donné procuration à Michel Bourdais -----
Secrétaire :Mme B.Nicolas*

*Ordre du jour : -- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : Résumé du rapport Klopfer ;- PPRSM : Pétition pour l'adaptation du PPRSM dans la baie du Mt St Michel ;- Budget : Décision modificative ; subventions ;
- Urbanisme : Abandon du Droit de Prémption Urbain ; divers ...*

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 25/09/2014 et signent le registre des délibérations.

N° 63-2014 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – BILAN ET PERSPECTIVES – RESUME DU RAPPORT DU Cabinet Klopfer :

Le maire commente le rapport du cabinet d'analyse financière Klopfer présenté le 22/09/2014 aux élus des communes de l'agglomération. Ce rapport dresse la liste des différents financements de la communauté d'agglomération : détail de la fiscalité sur les ménages et sur les entreprises, détail des dotations de l'Etat et des subventions, bilan financier . Le rapport propose également des perspectives pour optimiser les recettes avec notamment les transferts de compétences et la mutualisation des services avec les communes membres .

N° 64-2014 : PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DE SUBMERSION MARINE :Pétition pour l'adaptation du règlement du PPRSM :

Devant les contraintes imposées par le projet de Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine , les élus des communes du marais ont manifesté leur mécontentement devant le préfet à l'occasion de la dernière réunion du 10 octobre 2014 au Vivier S/mer . Les élus veulent associer la population à leur démarche et ont préparé une pétition avec l'Association pour le Développement économique et la promotion touristique de la baie du Mt st Michel (ADEPT) .

Le maire donne lecture de la pétition qui sera déposée dans les mairies des communes concernées .Cette pétition pourra être signée jusqu'au 15 novembre dans les mairies ou sur internet sur le site « change.org » . Un affichage dans les commerces est assuré par l'ADEPT .Un flash d'information municipale et le texte de la pétition seront distribués aux habitants par les conseillers municipaux.

Après délibération, le conseil municipal,

- rejette le règlement et plan de zonage du futur PPRSM ;
- demande une modification du projet de règlement pour revoir le principe d'inconstructibilité à l'arrière de la digue comme le prévoit la circulaire du 27/07/2011 et étudier la possibilité d'autoriser un type de construction alternatif en zones d'aléa fort et très fort ;
- approuve la pétition et prend en charge la distribution aux habitants .

N° 65-2014 :BUDGET PRINCIPAL :

- DECISION MODIFICATIVE N° 6/2014 DU BUDGET PRINCIPAL : Restitution retenue de garantie marchés Brel Salle polyvalente :Lors de la réception des travaux de cette salle le 26/07/2005, l'entreprise Brel s'était engagée oralement à fournir une baguette d'angle en inox et remplacer les carreaux de carrelage fissurés . Le versement de la retenue de garantie de 5516.53€ a été mis en attente. Suite à la réception d'un courrier de l'avocat de l'entreprise le traitement amiable de ce dossier est à l'étude.Toutefois il importe d'inscrire les crédits nécessaires au budget . Le conseil municipal vote la modification budgétaire suivante :

Dépenses : Article 678	5 517.00
Article 022	- 2 500.00
Article 61521	- 3 017.00

N° 66-2014 : SUBVENTION COLLEGE RENé CASSIN :

Le maire donne lecture du courrier de la principale du collège René Cassin sollicitant une participation communale de 10€ par élèves pour la classe neige des élèves de 5ème au mois de décembre 2014 à Courchevel. Dix collégiens domiciliés à St Benoît participent à cette classe de neige. Le maire rappelle le principe adopté par le précédent conseil municipal d'apporter une aide financière exceptionnelle de l'ordre de 10€ par élève. Après délibération le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 100€.

N° 67-2014 : SUBVENTION au CCAS pour le versement des primes CENTRE-AERE et ECOLE DE MUSIQUE :

La commune a mis en place une aide aux familles pour la fréquentation des centres aérés et de l'école de musique et d'arts plastiques de Cancale. L'aide communale pour le centre-aéré durant les vacances scolaires s'élève à 3€ par jour et pour l'école de musique et d'arts plastiques à 20% du montant de la cotisation annuelle. Seul le CCAS est autorisé à verser ce type de subventions individuelles. Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2014.

Huit familles ont déposé des demandes de primes. Le conseil municipal vote les subventions suivantes au bénéfice du CCAS de St Benoît des Ondes :

- Primes centre-aéré : 549.00€
- Subvention musique et arts plastiques : 170.60€.

N° 68-2014 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le maire soumet au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant la propriété de Mme Bernaert au 14 rue de la badiolais cadastrée section A n° 358. Le conseil municipal abandonne son droit de préemption sur cette propriété.

De plus le maire informe le conseil municipal de ses arrêtés pris en application de la délégation du 28/03/2014 et par lesquels il a levé le droit de préemption communal sur la vente des propriétés suivantes :

- section A n°s 829-839 au 7 rue de la valeur vendue par les consorts Boucheron;
- section A n°s 552-564 au 3 rue des verdières vendue par les consorts Douard.

N°69-2014 : PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE (P.P.M) ET EXTENSION DU SITE CLASSE AUTOUR DU MT ST MICHEL :

Le maire expose ce projet d'extension du périmètre de protection architectural du Mont St Michel. Le projet consiste d'une part à élargir le périmètre de l'actuel site classé et d'autre part à créer un second périmètre d'une zone de protection architecturale. A l'intérieur de ces zones tous les projets de construction ou d'aménagements paysagers seront soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France : un avis conforme pour les projet dans le périmètre du site classé et avis simple dans le périmètre de protection. Au droit de St benoît des Ondes le projet de carte de zonage du site classé inclut tout le littoral y compris le terre-plein occupé par le camping municipal et le terrain occupé par les fêtes et animations. Auparavant ces espaces étaient seulement en partie classés en *site inscrit*. Le classement en site classé impose des contraintes de préservation de l'environnement draconiennes.

A l'instar des bassins conchylicoles à Vildé la marine et aux nielles qui sont exclus de la zone du site classé, le conseil municipal sollicite l'exclusion de l'actuel camping municipal du périmètre de la zone du site classé. En effet ce terrain est protégé par une digue construite et entretenue par la commune. Son classement en site classé menacera à terme son existence.

DIVERS :

- **Contrat entretien Bloc Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) bâtiments communaux** : Le maire informe le conseil municipal de son arrêté en date du 21/10/2014 par lequel il a approuvé le contrat d'entretien d'un montant de 421.60€ HT (6.80€ par bloc) avec la société SICLI.
- Les élections du conseil municipal des enfants auront lieu fin novembre, début décembre.
- Le panneau de signalisation « le doris » devra être remplacé par « le face à la mer ».
- Cérémonie du 11 novembre : Elle aura lieu le mardi 11 à partir de 9h45.

Le maire,